Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 16 (1883)

Artikel: Y a-t-il encore un principe et une garantie de la morale?

Autor: Muralt, E. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Y A-T-IL ENCORE UN PRINCIPE

ET UNE GARANTIE DE LA MORALE ?

M. Renouvier dans la *Critique philosophique* (Paris 1882 et 1883) a établi comme principe de la morale la *justice* dont la règle est l'adage latin : *Suum cuique*, c'est-à-dire : « Rendez à chacun ce qui lui revient. »

Mais ce principe peut aboutir à la misanthropie de l'Alceste de Molière qui ne pensait qu'aux égards que le monde lui devait et non à ce qu'il devait lui-même aux autres.

Ou bien si l'on se tient au précepte : « Faites aux autres ce que vous voulez qu'on vous fasse à vous, » la justice n'explique pas les *devoirs envers nous-mêmes*, principalement ceux de la chasteté, de la tempérance et de la conservation de la vie donnée à chacun jusqu'au terme qui lui est assigné par celui qui lui a accordé cette vie.

On a voulu y suppléer par la considération de l'idéal de l'humanité qui veut que chacun s'efforce de l'accomplir (*Critique philosophique*, pag. 2). Mais cette idée s'élève au-dessus de celle de la *justice rétributive* qui d'ailleurs est plutôt *négative* que positive et s'exprime dans l'axiome : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes. » C'est la justice proprement dite ou *civile* que l'état a mission de réaliser et faire respecter.

Enfin la justice ne pousse pas au sacrifice de soi-même, n'engage pas à supporter les injures, encore moins à les pardonner, car sa règle est celle du talion : « Œil pour œil, dent pour dent. » Elle peut même jeter dans des aberrations criminelles et signalées par cet autre adage : *Fiat justitia, pereat mundus.* « Périsse plutôt le

monde que le principe regardé comme celui de la justice humaine. » Une idée abstraite de cette justice ou du salut public peut arriver, comme dans la première révolution française, à sacrifier froidement, à la Robespierre, des milliers d'hommes en les envoyant à la guillotine ou les noyant dans des « baptêmes révolutionnaires. »

C'est pour corriger cette notion inhumaine de la justice que le langage sémitique a identifié cette dernière avec la *miséricorde* qui réclame pour le prochain les mêmes égards, les mêmes sentiments qu'on voudrait voir exercés vis-à-vis de soi-même.

Avec ce point de vue, l'on quitte le domaine de la froide raison qui s'exprime dans l'idée abstraite de la justice, et l'on entre dans la région du sentiment ou du cœur où règne l'*amour* comme le Philinthe de Molière l'a représenté vis-à-vis du misanthrope et comme M. Charles Secretan l'a fait valoir contre M. Renouvier.

Ce sentiment érigé en principe se rapporte d'abord à *Dieu* qui en est l'auteur. Par notre rapport à Dieu qui est l'amour en personne, nous sommes amenés à regarder notre corps que nous tenons de lui, comme un temple dans lequel ne doivent pas régner en démons les passions charnelles, mais bien le Saint-Esprit. Là il n'y a plus de place pour ces pensées et imaginations impures qui poussent plus vite qu'on ne le croit à des actions d'impureté. Là on ne pense plus à détruire soi-même par la débauche ou par le suicide ce temple dans lequel Dieu a fait habiter un esprit destiné à la perfection et à une immortalité bien heureuse. C'est ainsi que les *devoirs envers nous-mêmes* découlent du principe de l'amour de Dieu ou de la reconnaissance pour ses bienfaits

Mais celui qui aime le Père, doit aussi aimer les frères qu'il lui a donnés. Il remplira tous les devoirs de la justice humaine mais plus que ces devoirs, il sera capable de leur faire du bien, de leur pardonner le mal qu'ils lui ont fait, de prier pour des ennemis. (Rom. XIII, 8.)

L'amour seul, non la justice, est capable de tout supporter, de tout croire, tout espérer, tout souffrir (1 Cor. XIII, 17).

Mais, dit-on, l'*amour peut se tromper* comme la justice. N'a-t-on pas vu que l'Eglise, en prétendant vouloir le bien spirituel, le salut des hérétiques, les a voués au feu ?

Ici il faut faire valoir la considération que si Dieu ne veut sauver

personne malgré lui, ni l'Eglise, ni un individu ne doit vouloir procurer le bien de quelqu'un contre sa volonté. La *liberté* du prochain est la limite à laquelle doit s'arrêter l'amour. Si notre amour n'obtient du prochain rien de son gré, notre tâche d'action sur lui est finie ; nous ne pouvons plus que prier que Dieu mette fin à son aveuglement ou à son endurcissement.

Cette réserve faite, l'amour ne peut exercer qu'une influence bienfaisante, c'est par l'amour que nous pouvons tendre à la *perfection* de celui qui est l'amour même.

C'est là en vérité ce que la philosophie de la morale indépendante de toute religion a nommé le système de l'*altruisme*, à savoir de l'égard aux autres, système destiné à remplacer celui de l'égoïsme ou du combat pour l'existence.

Mais cet altruisme est condamné à rester stérile, ne pouvant pas produire le bien qu'il promet, car il en fait tarir la source puisqu'il ne veut pas remonter au ciel d'où découle la source de l'amour.

La rage des anarchistes et dynamitomanes qui éclate partout où l'on renie le christianisme, ne prouve que trop que les principes de l'Evangile sapés ou ébranlés, aucune philosophie, ni matérialiste, ni idéale, ne parviendra à soutenir ou à rétablir la moralité compromise et que le vieil Evangile seul est en état de sauver la société et la civilisation menacées par l'athéisme moderne.

E. DE M.